

ESPACE SAINT-MARTIN

congrès - séminaires

CONDITIONS GENERALES

Les conditions ci-dessous régissent les rapports entre le client et le prestataire sauf clause particulière nécessitée par les besoins du client et précisée sur le présent contrat.

Barèmes

Le barème applicable aux locations de salles de l'Espace Saint-Martin est fourni sur demande et constitue partie intégrante du présent contrat.

En ce qui concerne la location des salles, s'ajoute audit barème, une facturation supplémentaire pour dépassement des horaires convenus de :

Auditorium : 800 € HT par heure

Espace du Zodiaque : 400 € HT par heure

Karnak : 200 € HT par heure

Galerie de Peintures : 200 € HT par heure

Philae : 300 € HT par heure

Pour les autres salles : 100 € HT par heure

Réservation et annulation

La réservation devient définitive à réception d'un chèque d'acompte représentant 50 % du montant TTC de la réservation ou de l'accord écrit de l'Espace Saint-Martin.

Les factures sont payables à réception par chèque ou virement, net et sans escompte.

Toute demande de modification des dates de réservation doit faire l'objet d'un avenant écrit, après accord de l'Espace Saint-Martin.

Aucune modification ne sera acceptée moins de 7 jours avant le début de la prestation, sauf accord exceptionnel de l'Espace Saint-Martin.

En cas d'annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de la prestation, 50 % du montant de la location sera dû à l'Espace Saint-Martin au titre d'indemnité d'annulation.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant la prestation, la totalité de la prestation sera due à l'Espace Saint-Martin.

L'Espace Saint-Martin se réserve le droit d'annuler la location en tout temps, sans aucune indemnité, dans le cas où, elle se verrait dans l'obligation de disposer de la salle.

Conditions de règlement

Pour toute location de salle les conditions de règlement sont les suivantes :

- 50% à la signature du contrat,

- le solde, au plus tard, 8 jours avant la manifestation.

. Lorsque des prestations, en sus de la location, sont demandées au prestataire, et qu'elles nécessitent un ajustement en fin de location en raison de leur caractère variable, leur paiement doit avoir lieu à réception de facture.

. Tout retard de paiement, outre l'éventuelle application de la clause résolutoire, donnera lieu l'application de pénalités de retard calculées au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

. L'Espace Saint-Martin se réserve le droit d'exiger, lors de la signature du contrat, un chèque de garantie qui sera rendu le jour du paiement définitif par le client.

Aménagements et équipements particuliers

Tous aménagements ou décorations spécifiques des locaux doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable et être conforme à la réglementation de sécurité des établissements recevant du public. Il en est de même pour tout équipement technique (sonorisation, éclairage, etc.).

Dans l'auditorium, un enregistrement audio est possible. C'est une option gratuite : un report direct sur clé USB est possible mais l'espace Saint-Martin décline toute responsabilité en cas d'incident.

Du Wifi gratuit est disponible dans tout l'établissement, cependant l'Espace Saint-Martin n'est pas responsable en cas de perturbations du réseau.

Dégradations

En cas de dégradation des lieux ou du matériel loués, les frais de remise en état incombent au client et lui seront facturés.

Assurance

L'Espace Saint-Martin a souscrit une assurance responsabilité civile. Toutefois, celle-ci n'exclut pas la responsabilité personnelle du client pour des faits imputables à son personnel, ses clients ou visiteurs, ou lui-même. Il lui appartient en conséquence de souscrire une assurance couvrant la manifestation pour le cas où le prestataire serait amené à rechercher sa responsabilité.

Reportage photographique / Publicité

Tout reportage photographique, à des fins commerciales ou non, ne peut avoir lieu que sur autorisation expresse du prestataire.

Le prestataire peut mentionner en référence le nom du client dans ces documents commerciaux.

Sécurité

Lorsque le contrat de location a pour objet l'auditorium, le client s'engage formellement à respecter le nombre maximum de personnes autorisé par la réglementation de sécurité, à savoir **350**. En cas de dépassement de ce nombre, le client supportera seul les éventuelles conséquences en résultant tant sur le plan juridique et financier que pénal.

Litige

Tout litige né de l'application du présent contrat sera du ressort exclusif des Tribunaux de Paris.

(Initiales du client)

ESPACE SAINT-MARTIN

congrès - séminaires

GENERAL TERMS AND CONDITIONS

The conditions detailed below govern the relations between the client and the service provider except for specific clauses applying to the needs of the client and specified in writing on the contract.

Price lists

The price lists applicable to the hire of rooms in the Espace Saint-Martin are available on request and are an integral part of the present contract. For the hire of the rooms, an extra charge as detailed below will be added to the price list for exceeding the agreed hours:

Auditorium : 800 € excl. VAT per hour

Espace du Zodiaque : 400 € excl. VAT per hour

Karnak : 200 € excl. VAT per hour

Painting Gallery : 200 € excl. VAT per hour

Phiale : 300 € excl. VAT per hour

For other rooms : 100 € excl. VAT per hour

Reservation and cancellation

The reservation becomes definitive upon receipt of a check of advance representing 50 % of the amount incl. VAT of the reservation or the agreement written by the Espace Saint-Martin.

Invoices are payable in reception by check or transfer, without discount.

Any request of dates modification of reservation has to be written, after agreement of the Espace Saint-Martin.

No modification will be accepted less than 7 days before the beginning of the performance, except exceptional agreement of the Espace Saint-Martin.

In case of cancellation occurring more than 30 days before the beginning of the performance, 50 % of the rent will be due to the Espace Saint-Martin as compensation of cancellation.

In case of cancellation less than 30 days before the performance, all of the performance will be due.

The Espace Saint-Martin reserves the right to cancel the rent any time, without any compensation, in case, it would be obliged to have the room.

Conditions of payment

For all room hire, the payment conditions are as follows:

50% on signing the contract

The outstanding balance is to be paid three weeks before the event.

When services extra to the room hire are required of the service provider and are subject to adjustment at the end of the period of hire due to their variable nature, payment for these services is to be paid on receipt of the invoice.

Any delay in payment, except for any resolutive clauses, will incur penalties for late payment, calculated on the basis of 1.5 times the legal interest rate.

The Espace Saint Martin reserves the right to require a cheque deposit when the contract is signed, which will be returned to the client when final payment has been made.

Facilities and special equipment

All use of facilities and special decorations in the rooms must be agreed in advance and be in accordance with safety requirements for public spaces. The same applies

to all technical equipment (sound and lighting etc.).

In the auditorium, an audio recording is possible. It is a free option: a transfer on USB key is possible but the Espace Saint-Martin refuse any responsibility in case of incident.

Free WiFi is available in all the Espace Saint-Martin, however the Espace Saint-Martin is not responsible in case of dysfunction of the network.

Damage

Any damage to the rooms or to material hired, the cost of repair will be met by the client and will be invoiced accordingly.

Insurance

The Espace Saint Martin carries civil liability insurance. However this does not relieve the client of his personal responsibility towards his own personnel, clients or visitors or to his own person. Consequently the client is to carry insurance to cover the event in case the service provider should have to claim against the client's responsibility.

Photography / Advertising

All photography, for commercial aims or other, is to be cleared with the service provider first. The service provider is entitled to use the name of the client in his commercial documents.

Safety

When the auditorium is hired out on contract, the client formally commits to respecting the maximum capacity concerning numbers of people authorised by the safety rules and regulations, in this instance 380. In case of exceeding this number, the client will be liable for all consequences, both legally and financially.

Contention

Any contention arising from the present contract will be dealt with exclusively by the Tribunal de Paris.

(Client's initials)